CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E183931** **VALABLE JUSQU'AU** **24/06/2027**

ÉDITÉ LE 22/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2006

Raison sociale : PORCHERON CHARPENTE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 12/10/2023

927 LIEU-DIT LES CAVES
73410 ENTRELACS

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Entrelacs (Epersy) B 491 508 2

Siret : 491 508 263 00010

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8101947

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 42534050B

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 42534050B

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 04 79 54 94 50 **Fax :**

Portable : 06 31 56 94 11

Responsabilité légale :
BOURET EDDY CO-GÉRANT / CHATARD MATTHIEU OLIVIER THOMAS CO-GÉRANT / CHATARD NICOLAS PIERRE MARIE CO-GÉRANT

Site Internet : https://www.porcheron-charpente.fr

E-mail : porcheron.charpente@gmail.com

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 664 345 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	4	13/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/09/2026 08:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.